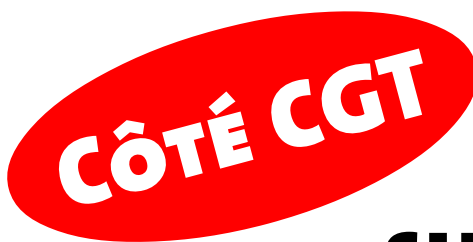




FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 10 octobre 2016

La Poste - Distribution



TOUT SAVOIR SUR LA VENTE DES QUARTIERS

Edito

La vente des quartiers a été instituée après la seconde guerre mondiale. Le droit à la vente a été étendu aux CDI en 2002. Des formes de vente existent également dans d'autres professions à partir du moment où des agents sortent à l'extérieur et font des circuits réguliers (éboueurs par exemple). Ce dispositif a pour but de favoriser une certaine proximité avec la population en permettant une certaine stabilité ce qui permet de connaître au mieux les particularités d'une tournée.

Pour les factrices et les facteurs, la vente des quartiers (aussi appelée attribution des quartiers) est essentielle dans l'exercice de leur métier pour leur pratique professionnelle. La stabilité de la factrice ou du facteur sur son quartier, c'est ce qui rend les conditions de travail supportables dans la durée. Cela favorise également la connaissance de la tournée et des clients et c'est donc un facteur de qualité de service.

Bonnes conditions de travail et qualité de service vont ensemble.

Ainsi on ne peut que combattre avec force la stratégie de l'entreprise qui consiste à

réorganiser les services tous les deux ans et à démonter les agents de leurs tournées. On voudrait casser l'activité qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Avec les nouvelles activités que La Poste met en place (nouveaux services, veille sur les personnes âgées, vigie canicule et grand froid), il est plus que jamais indispensable d'avoir 100 % des tournées couvertes par des titulaires et un volant de remplacement sectorisé à hauteur de 25% des effectifs des agents présents. Le lien social, la proximité, la connaissance de la tournée doivent être impérativement privilégiés.

Facteur c'est cela : avoir la maîtrise complète de sa tournée et répondre aux besoins de la population.

En imposant les réorganisations, la sécularité et les « mixtes », La Poste brise ce lien social et détruit notre métier. A Paris, entre 25 et 30% des tournées ne sont plus couvertes par des titulaires et sont « sorties » de la vente. Cela, à la suite de décisions arbitraires de la DSCC Paris. **Conséquences** : baisse de la qualité de service, augmentation de arrêts maladie et aggravation des conditions de travail.

A l'heure où La Poste se vante de miser sur les « nouveaux services » et sur une relation privilégiée avec les usagers, cela est du plus mauvais effet.

Car être titulaire de sa tournée permet sans conteste une amélioration de la qualité de la distribution et la possibilité de développer des échanges relationnels qui se traduiront par un enrichissement des tâches et un accroissement de la satisfaction des usagers. Pour tous (sauf pour la direction), cela signifie rendre un meilleur service, en minimisant les erreurs et en ajustant l'activité aux habitudes, caractéristiques ou demandes des usagers. L'implantation du facteur dans le territoire avec des tournées « tenues » par des titulaires n'a que des effets positifs : pour le facteur, pour la population et pour l'entreprise.

Enfin, n'oublions pas qu'être titulaire de quartier protège de l'arbitraire de la hiérarchie. Factrice ou facteur titulaire, on ne peut pas être changé de tournée au gré du manque d'effectifs ou au gré de la volonté du chef d'équipe.

Amélioration des conditions de travail, amélioration de la qualité de service, fin de la sécabilité, préservation du lien social et du métier de facteur... Voilà pourquoi il faut défendre avec acharnement la vente des quartiers.

Aujourd'hui, plus que jamais, la CGT exige l'arrêt de la sécabilité, 1 tournée = 1 titulaire et le comblement de tous les postes vacants.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Date des opérations d'attribution des quartiers :

- 2 fois par an : au cours du mois d'octobre et dans la deuxième quinzaine du mois de mars.

Conditions de participation:

- Être affecté au service de la distribution
- Être apprécié apprécié «E» ou «B»
- Justifier d'une ancienneté de service effectif à la distribution du courrier adressé de 12 mois consécutifs dans un établissement
- Justifier aussi d'une ancienneté de service effectif de distribution de courrier adressé de 5 mois consécutifs dans son établissement, quels que soient le ou les sites le composant.
- Avoir satisfait à l'examen de tri.



Identification des Positions de Travail concernées par la vente

La procédure d'attribution est applicable à la position de facteur de travail à temps complet et vacante, comportant au moins 80% d'activité de distribution (travaux intérieurs et travaux extérieurs)

PT concernées :

- Quartiers lettres et mixtes (1 et 2)
- Tournées messagerie
- Positions de facteur de cycle.

L'absence de service fait pendant une durée égale à un an, quel qu'en soit le motif, permet de déclarer vacants les quartiers des agents concernés.

Ne sont pas concernées par la procédure d'attribution des quartiers :

- Quartiers réservés aux facteurs d'équipe
- Quartiers réservés par le DE, après avis du CHSCT et validation du médecin du travail de La Poste, aux agents à aptitude réduite temporaire ou définitive.

A VENDRE

Fonctions et grades, qui peut participer ?

- Agent fonctionnaire, contractuel de droit public ou salarié de droit privé, exerçant ses fonctions à temps plein ou à temps partiel à 50 % minimum (vacations complètes)
- Être rattaché à l'emploi de facteur
- Détenir les grades suivants : APN1, APN2, ACC12, ACC13 et tout agent ayant conservé son grade de reclassement et étant sur un niveau I.2 ou I.3.

GRANDE BRADERIE

Information des agents :

- 15 jours avant la date fixée, affichage liste des candidats
- 8 jours avant la date fixée, affichage de la liste des quartiers vacants

Appréciation :

- Noté E ou B : peut participer à la vente
- Noté A : même pour la première fois, ne peut participer. Toutefois, s'il est déjà titulaire d'une tournée, il la conserve.
- Noté D : ne participe pas, il perd sa tournée qui est déclarée vacante.



Classement des candidats :

- Ancienneté de service à La Poste
- Ancienneté dans l'établissement
- Âge
- Charges de famille



Les agents qui perdent leur tournée suite à une réorganisation bénéficient d'un choix prioritaire.

Déroulement:

- Pour les agents absents le jour de la vente, possibilité de se faire représenter par un autre agent en donnant procuration.
- Les quartiers vacants sont présentés en respectant l'ordre suivant :
 1. Tournées motorisées
 2. Tournées non motorisées.

Réclamations :

Elles doivent impérativement être formulées par écrit.

- Concernant la liste de classement des agents : dans les 8 jours ouvrables qui suivent l'affichage
- Concernant la vente proprement dite : dans les 4 jours ouvrables qui suivent la vente, non compris le jour de la vente

LA CGT PROPOSE

- ❖ Un quartier = un titulaire
- ❖ l'abandon de la sécabilité
- ❖ la création de Positions de Travail (QL) et d'emplois nécessaires à la qualité de service et à l'amélioration des conditions de travail
- ❖ que toutes les tournées aient des titulaires (lettres, cedex, collecte et remise, encombrants, colis, etc.)
- ❖ que toutes les tournées libres soient mises en vente
- ❖ que les agents en situation d'aptitude réduite ou d'handicap puissent acheter.
La Poste doit en ce sens attribuer des moyens humains et matériels permanents prenant en compte les difficultés ponctuelles et pérennes.
- ❖ que les grades en classe II aient la possibilité d'acheter
- ❖ que l'appréciation A (1ère fois) ne retire pas le droit d'acheter
- ❖ que soit attribuée, à tous les rouleurs suivant son ancienneté, une tournée vacante entre deux ventes (l'ancienneté primant).
- ❖ que l'ancienneté des ACOS soit de 12 mois cumulés et non consécutifs

Tournées réservées aux agents en situation d'inaptitude

Les directeurs décident souvent arbitrairement de réserver telle ou telle tournée aux inaptes. Il s'agit le plus souvent de tournées comme les autres dont il est difficile de penser qu'elles soient adaptées aux personnels qui ont des restrictions d'aptitude en termes de port de charges. Il n'y a aucune volonté d'adapter la tournée à la situation de santé de l'agent. Il y a aussi des tournées réservées inaptes sans qu'il y ait d'inaptes sur le bureau.

La CGT demande à ce que les personnels en situation d'inaptitude puisse acheter une tournée et que La Poste mettent les moyens nécessaires pour que l'agent soit aidé (doubleure par exemple). Cela doit se faire sur la base d'une adaptation réelle à la situation de l'agent et donner lieu à consultation du CHSCT.

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

(Facultatif) Téléphones ...->.(perso)

->.pro

Grade/Classification

Métier

Service/Bureau (nom et adresse)

MATERIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT